





### **Additif**

En vue de l'élaboration de la Déclaration de mission/Vision stratégique du PAM dans le cadre de l'exercice d'évaluation, conformément à la demande de la Quatorzième réunion des Parties contractantes à Portoroz (Slovénie) en novembre dernier, le Secrétariat mène des discussions internes associant tous les Directeurs des CAR afin de parvenir à une position commune concernant les diverses recommandations formulées par le consultant. La position du Secrétariat sera alors soumise, pour examen, à la réunion extraordinaire des points focaux de septembre prochain.

Un premier échange de vues a eu lieu lors la réunion annuelle de l'Unité MED et des Directeurs de CAR qui s'est tenue à Athènes le 21 janvier 2006, réunion au cours de laquelle les documents tout comme le calendrier pour la conclusion de l'exercice, tels que soumis par le consultant, ont été examinés.

*Un nouveau débat plus circonstancié a eu lieu à Rome le 27 mars 2006. Le Secrétariat a saisi l'occasion de la présence à Rome de tous le CAR dans le but de participer à l'atelier de l'INFO/RAC sur le nouveau système INFO/PAM, pour examiner les exposés faits par chacun des Directeurs et aboutir à une position commune. Les locaux pour la tenue de cette réunion avaient été mis à disposition par l'APAT, l'Agence italienne pour l'environnement.*

La réunion de Rome a examiné en détail les recommandations qui, si elles sont acceptées, pourraient avoir des incidences politiques, juridiques, financières et institutionnelles. Il a été convenu que les recommandations de nature administrative n'entraînant pas de telles incidences devraient être introduites sur le champ.

Le Secrétariat compte préparer deux principaux documents pour la réunion extraordinaire des points focaux du PAM, à savoir:

- a) Un projet de Déclaration ministérielle qui abordera les grandes questions politiques ayant trait aux objectifs, à la vision stratégique et aux dispositions institutionnelles aux niveaux régional et national. La Déclaration traitera aussi de l'engagement des Parties contractantes sur un certain nombre de questions, notamment en matière de ratification et d'entrée en vigueur de la Convention et des Protocoles;
- b) Une liste de recommandations issues du Rapport d'évaluation, consacrées à la structure institutionnelle de la Convention de Barcelone/PAM, notamment l'Unité de coordination, la relation de l'Unité MED avec le PNUE, les profils et la structure des CAR, la CMDD, le réseau des points focaux du PAM et des CAR et les relations futures du PAM avec les organisations internationales, en particulier avec la CE.

Comme certaines des recommandations, si elles sont acceptées, appelleront des modifications du Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Secrétariat engagera des consultations avec Nairobi pour être en mesure de conseiller les points focaux lors de l'examen de ces questions. Ces recommandations portent avant tout sur le rôle du Secrétariat de la Convention et du Coordonnateur du PAM lors de la convocation de la réunion des Parties contractantes, un rôle jusqu'ici assumé par le Directeur exécutif du PNUE.

***Recommandation:***

**Vu ce qui précède, le Bureau est invité à avoir une discussion et à conseiller le Secrétariat sur le processus à suivre, concernant :**

- a) L'élaboration des documents à soumettre à la réunion extraordinaire des points focaux; et**

**Ses rapports avec le PNUE pour les recommandations qui, si elles sont acceptées, entraîneront des modifications dans le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes**